

Bureau du 4 février 2008

Décision n° B-2008-5972

commune (s) : Saint Priest

objet : **Déchèterie - Agrandissement - Travaux de maçonnerie, gros oeuvre, terrassement, VRD, métallerie-serrurerie, courants forts-courants faibles - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5708 en date du 19 novembre 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de travaux de maçonnerie, gros oeuvre (lot n° 1), de terrassement, VRD (lot n° 2), de métallerie, serrurerie (lot n° 3) et de courants forts, courants faibles (lot n° 4).

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 18 janvier 2008, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1, maçonnerie, gros oeuvre : entreprise PEIX SA pour un montant de 137 323,10 € HT, soit 164 238,42 € TTC,
- lot n° 2, terrassement, VRD : entreprise Perrier TP pour un montant de 133 864,12 € HT, soit 160 101,48 € TTC,
- lot n° 3, métallerie, serrurerie : entreprise Larochette pour un montant de 25 641,42 € HT, soit 30 667,14 € TTC,
- lot n° 4, courants forts, courants faibles : entreprise Multi Elec pour un montant de 15 289 € HT, soit 18 285,64 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels liés avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1, maçonnerie, gros oeuvre : entreprise PEIX SA pour un montant de 137 323,10 € HT, soit 164 238,42 € TTC,

- lot n° 2, terrassement, VRD : entreprise Perrier TP pour un montant de 133 864,12 € HT, soit 160 101,48 € TTC,
- lot n° 3, métallerie, serrurerie : entreprise Larochette pour un montant de 25 641,42 € HT, soit 30 667,14 € TTC,
- lot n° 4, courants forts, courants faibles : entreprise Multi Elec pour un montant de 15 289 € HT, soit 18 285,64 TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - opération n° 1313.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,